

Réponses de Richard Pétris
Au questionnaire sur l'Europe du futur
13 décembre 2020

1 – La pandémie de la COVID 19 n'est-elle pas une réelle opportunité pour constituer une Europe de la santé ?

Cette pandémie, à la puissance maximale, si l'on peut dire, constitue une opportunité pour prendre la mesure, d'abord, de l'importance de la révision ou des révisions qu'elle rend nécessaires de nos agissements dans quasiment tous les domaines, sociaux, politiques, économiques... sans hiérarchie, ou, peut-être, en privilégiant la politique, pour son rôle fondamental, sa responsabilité principale dans l'organisation des sociétés.

Puisque la crise globale que nous traversons tous, sur toute la planète, touche à notre sécurité, observons que celle-ci doit être envisagée d'une manière différente. Plus exactement, l'un des résultats inattendus de cette épidémie généralisée est que la guerre – sauf, malheureusement, pour les populations qui en souffrent encore, mais qui sont tout de même de moins en moins nombreuses – a, pour moi, définitivement perdu la partie ! Car si la préoccupation générale est bien désormais pour la sécurité, comme nous le montre le grand désordre, à la fois matériel, physique et mental dans lequel nous sommes tous plongés, il faut observer que cette exigence de sécurité est bien désormais pour nos besoins fondamentaux ou qui le sont devenus, depuis l'alimentation jusqu'au confort de vie en passant, évidemment, par la santé. Et la construction de la paix doit être, de moins en moins, définie par l'opposition à la guerre, mais par l'organisation de la vie des sociétés de manière telle qu'elle leur assure la satisfaction de ses besoins.

Dans cette évolution, il n'y a donc pas seulement le mouvement correspondant à un certain progrès humain qui nous fait aller de la guerre vers la communauté universelle, mais aussi ce changement de paradigme qui doit nous faire voir la paix autrement, nous la rendre d'autant plus désirable et nous encourager à se donner les moyens de l'assurer. C'est, globalement, ce à quoi l'Europe s'est déjà essayée avec un succès certain, unique dans l'histoire de l'humanité et qui permet de considérer son expérience comme « une aventure de paix » ! Celle-ci doit assurément relever ce défi essentiel de la santé pour tous, mis en évidence par la pandémie du COVID 19, pour poursuivre et renforcer son avancée.

2 – -Que vous inspire l'idée d'une souveraineté européenne ? Dans quels domaines ? Et comment ?

Dans le mouvement décrits plus haut, le concept même de souveraineté n'a pas forcément bonne presse car il est souvent compris comme une limite, un frein au développement des relations entre les pays comme des mentalités, une forme de conservatisme. On doit déjà observer qu'à l'inverse, les premières réflexions suscitées par l'ampleur de la crise que nous traversons, critiquant les excès auxquels nous aurait conduits la mondialisation, pointent un certain abandon de la souveraineté économique notamment, avec les méfaits qui en découlent et soulignent les vertus d'un minimum de maîtrise de nos destinées, recommandant le retour à un plus grand réalisme à la fois économique, donc, politique et social.

Mais nous n'avons pas attendu les leçons que l'on pourrait déjà tirer de cette crise sans précédent pour reconnaître que la souveraineté étant un attribut de la puissance et l'Europe devant se poser comme un acteur géopolitique qui vise à être considéré comme un ensemble

inspirant le même respect que chacun des Etats qui la compose – ce qui constitue, en quelque sorte, son défi existentiel - elle est condamnée à se forger une identité empruntant aux mêmes ressorts du pouvoir, tel qu'on le conçoit logiquement.

Le fait qu'on présente cette Europe en construction comme devant être une « puissance sage » ne peut donc la dispenser, au contraire, de se doter des moyens de son ambition qui pour être pacifique, par définition, ne doit pas pour autant négliger ce qui fait l'ossature et la force des nations. Elle ne peut s'arrêter en chemin et il est difficile d'imaginer qu'elle se soit dotée d'un parlement élu au suffrage universel et d'une monnaie commune pour ne pas aller plus loin dans l'élaboration, en particulier, d'une politique étrangère et d'une politique de défense communes, tout en constatant que d'autres domaines et champs d'action constituent aujourd'hui de réels enjeux de souveraineté

3 – Comment concevez-vous l'avenir de l'Union européenne ? Une troisième voie

Si la formule des « Etats Unis d'Europe » a fait son effet, je ne pense pas qu'elle puisse, en définitive, s'imposer aux mentalités des dirigeants comme des populations de notre vieux continent pour donner forme à un ensemble aussi complexe. Il me semble que nous sommes contraints de faire preuve d'un réalisme qui a déjà montré son efficacité par le passé et qui peut encore opérer aujourd'hui.

C'est ce que nous avons relevé, à l'Ecole de la paix de Grenoble, lorsque, nous intéressant à la fameuse « Déclaration Schuman » du 9 mai 1950, considérée comme le point de départ de la construction européenne actuelle, nous avons reconnu dans le premier pas qu'a constitué la proposition d'une communauté du charbon et de l'acier, la mise en mouvement d'un engrenage concret, efficace et durable. Plus tard, le choix d'une politique agricole commune a constitué un pas dans le même sens. Plus tard encore, l'aventure industrielle d'Airbus a souvent été présentée comme la preuve que relever un défi de cette nature en commun était un gage de réussite de l'aventure d'intégration politique elle-même. Dans ce domaine et plus fortement, donc, l'avènement d'une monnaie unique avec l'Euro, symbolisant la reconnaissance d'un poids économique réel avec, à la fois, l'affirmation d'une souveraineté commune renforcée et la promesse d'un dynamisme moins contestable sur le marché mondial, a confirmé cette progression.

De cette méthode, ne cesse aussi de relever le lancinant problème posé par la difficile définition d'une politique de défense commune, attribut ou condition incontournable de la puissance, quand bien même il est affirmé que celle-ci doit servir une volonté d'agir « sage » et pacifique. Dans l'ordre de la mise en place d'une architecture institutionnelle classique permettant de donner corps progressivement à l'idée d'intégration, les avancées dans le domaine du droit tiennent une place déterminante. Elles doivent être consolidées à la manière, par exemple, dont on est capable d'imaginer actuellement que l'harmonisation des justices respectives des Etats membres pourrait tirer avantage de la création d'un parquet européen. La réflexion de la juriste Mireille Delmas-Marty à ce propos, accrédite d'ailleurs cette idée de progression réaliste lorsqu'elle va jusqu'à estimer que « le jeune parquet européen pourrait préfigurer un futur ordre juridique mondial ». Les droits de l'homme sont venus, assez logiquement en définitive, s'imposer en même temps que les avancées d'une Europe sociale dont on réclame régulièrement qu'elle soit considérée comme une priorité.

Un champ de rapprochement, de mobilisation, voire d'invention politique nouveau est apparu beaucoup plus récemment avec l'enjeu de la transition énergétique prenant en compte, en même

temps, la réponse au défi technologique correspondant et la nouvelle attitude à adopter à l'égard de l'environnement et du changement climatique. Nous nous sommes prêtés à cette « réflexion-action » au niveau de l'ensemble grenoblois, en nous concertant entre acteurs scientifique, représentants de la société civile et autorités politiques locales, pour proposer une ou des « solutions » ! La situation créée par la pandémie, en s'en prenant et en bouleversant quasiment tous les champs d'action renforce encore cette conviction que ce sont notamment des réponses européennes qui doivent être recherchées pour faire face au défi du « monde d'après ». C'est bien aussi dans la présentation de « solutions » au niveau de l'Europe que se jouera cet avenir global et mondial.

Ceci devrait stimuler la prise de conscience de l'intérêt de poursuivre inlassablement cet effort de construction européenne sous cette forme pragmatique qui a fait ses preuves. La question du « poids » de l'Europe est probablement aujourd'hui et du fait du formidable ébranlement de la crise planétaire, comme elle ne l'a jamais été depuis la fin de la seconde guerre mondiale, non seulement une question de survie pour elle-même mais aussi de perspective de sursaut mondial. Cette situation doit être mesurée avec tout ce que cela emporte d'espoir, voire d'enthousiasme.

Il ne peut s'agir de conclure, mais, au contraire, de poser ici un corollaire : la « démonstration » que j'ai tentée de faire de cette troisième voie, n'est-elle pas insuffisamment pratiquée auprès de tous les Européens. Comme souligné dans le premier paragraphe, le changement de paradigme qui s'impose aujourd'hui nous oblige, en tout état de cause, à faire un double effort pour « comprendre » et « apprendre ». L'intelligence de la paix bien comprise se confond pour moi, décidément, avec l'intelligence de l'Europe. N'est-ce pas le moment de considérer que c'est au niveau de l'Europe elle-même que devrait être relevé le défi de la création d'une « école de la paix » qui serait à la hauteur de son génie comme du défi auquel nous devons faire face ?

Richard Pétris
Président de l'Ecole de la paix, Grenoble
Le 12 décembre 2020.